

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

DEC-BD-2024-32

POLE ENFANCE & JEUNESSE

**Séjours et Activités à destination des adolescents
Période Janvier à Février 2025 - Tarifs**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres,
VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-57 en date du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Président l'autorisant à fixer des tarifs des accueils de loisir et des séjours dans le cadre des activités extra-scolaires,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2024-35 en date du 4 juillet 2024 fixant les limites minimales et maximales des tarifs des activités et séjours organisés par le Pôle Enfance & Jeunesse,
Considérant la proposition du Pôle Enfance & Jeunesse d'organiser des activités et des séjours à destination des adolescents au cours de la période allant du 24 janvier au 21 février 2025,
Considérant la nécessité de mettre en place une tarification pour la vente des titres des activités et séjours.

DECIDE

Article 1er : De fixer les tarifs des activités et séjours à destination des adolescents organisés au cours de la période allant du 24 janvier au 21 février 2025, ainsi qu'il suit :

Activités ados période du 24 janvier au 21 février 2025 / 12 - 17 ans						
Tranches QF	Soirée Escape Game au Médié Game Geosmes 24/01/25	Séjour Rolampont du 10/02/25 au 11/02/25	Soirée Roller Dance Dijon 13/02/25	Après midi et soirée Laser Game et Bowling Chaumont 17/02/25	Journée Dijonnaise: Flânerie et Patinoire 19/02/25	Journée à thème Montigny Atelier numérique Après midi sportive 20/02/25
de 0 à 300 €	9,00 €	20,00 €	15,00 €	9,00 €	15,00 €	5,00 €
de 301 € à 570 €	10,00 €	22,00 €	17,00 €	10,00 €	17,00 €	7,00 €
de 571 € à 675 €	12,00 €	25,00 €	19,00 €	12,00 €	19,00 €	9,00 €
de 676 € à 840 €	14,00 €	28,00 €	22,00 €	14,00 €	22,00 €	10,00 €
de 841 € à 1 200 €	17,00 €	31,00 €	25,00 €	17,00 €	25,00 €	12,00 €
> à 1 200 €	20,00 €	35,00 €	28,00 €	20,00 €	28,00 €	14,00 €
Extérieurs	23,00 €	40,00 €	30,00 €	23,00 €	30,00 €	17,00 €

Article 2 : M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à Mme la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

Article 3 La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via www.telerecours dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Fait à Langres, le 26 décembre 2024



Jacky MAUGRAS

Jacky MAUGRAS
2024.12.28 10:20:36 +0100
Ref:7874277-11819250-1-D
Signature numérique
le Président